

Convention FFT/UNSS Toujours plus !

L'Union nationale du sport scolaire (UNSS) et la FFT ont signé pour trois nouvelles années la convention qui leur permet de développer l'activité tennis dans les établissements scolaires du second degré (collège, lycée et lycée professionnel). « *Nous travaillons en liaison étroite de manière que les passerelles s'établissent facilement entre les deux parties* », a déclaré Jean-Louis Boujon, directeur de l'UNSS. « *Je suis heureux de renouveler cette convention avec le milieu scolaire et de le faire avec mon ami Jean-Louis Goujon* », s'est félicité pour sa part le président de la FFT, Jean Gachassin.

Étaient aussi présents Olivier Tzatchev, coordonnateur national UNSS, Roger Moreaux, secrétaire général adjoint de la FFT, chargé du tennis scolaire et universitaire, et William Bothorel, coordonnateur national du développement de la pratique (au 2^e plan, de g. à dr.).



Championnats du monde seniors plus

Lors des championnats du monde seniors plus (catégories 35 à 55 ans) disputés à Majorque du 27 avril au 10 mai, deux titres sont revenus aux Français. Sur les courts en terre battue du Beach Club Font de Sa Cala, l'équipe de France 35 ans dames a remporté la coupe Suzanne-Lenglen. En finale, Olivia Cappelletti, Caroline Dhenin et Anne Degioanni se sont imposées dès les simples face à l'Espagne (2/0). En individuel, Rodolphe Gilbert a remporté le titre messieurs 40 ans face au Canadien Jean-François Mathieu en finale (6/3, 6/1). Non tête de série, le champion de France de la catégorie n'a perdu que 12 jeux en six matches. En dames 45 ans, Marie-Christine Calleja a atteint la finale, où elle a chuté face à la Belge Klaartje Van Baarle (6/0, 6/1). Trois équipes de France ont fini vice-championnes du monde. Virginie Buisson, Valérie Le Droff Vernet et Marie-Dominique Bahu ont perdu 2/1 contre l'Italie en finale de la Young Cup (dames 40 ans). Pour la troisième année consécutive, les Transalpins ont privé les Bleus de la Tony Trabert Cup (messieurs 40 ans). Franck Février, Lionel Barthez, Christophe Janin et Olivier Cayla se sont inclinés au double décisif (2/1). L'Austria Cup (messieurs 55 ans) est revenue à l'Australie au terme d'un scénario identique, Marc et Bruno Renoult, Serge Grésy et Dominique Leman étant battus également au double décisif (2/1). Les championnats du monde 60 ans à 85 ans messieurs se dérouleront, eux, du 2 au 15 novembre prochain sur le gazon de Perth en Australie.

Visite Cap sur la Bretagne

Samedi 9 mai, Jean Gachassin, élu à la tête de la FFT en février dernier, a effectué son premier déplacement en Province. En compagnie du secrétaire général, Daniel Hette, il a inauguré à Erdeven le nouveau centre d'entraînement du Morbihan, qui héberge également les bureaux du comité départemental. Mais avant de participer à sa première inauguration en tant que président de la FFT, devant de nombreux dirigeants de club, mais aussi le patron de la ligue de Bretagne, Patrick Le Bacquer, et du président du comité du Morbihan, Philippe Richard, Jean Gachassin est revenu sur les grands projets de son mandat, notamment l'équipement, le soutien aux dirigeants de club, le développement du stade Roland-Garros. Sur ce dernier point, il a affirmé : « *Il nous faut un stade de 15000 places à toit rétractable comme les Espagnols l'ont fait à Madrid. C'est un projet national pour les vingt années à venir.* » « *Le président et le secrétaire général ont fait l'unanimité à Erdeven, a confié pour sa part Philippe Richard. Responsables politiques et élus du tennis bretons étaient ravis de les rencontrer.* » Le tour de France du président a commencé en Bretagne...

Ligue de Bourgogne Des Bottes sur mesure

Les Bottes de Nevers, tournoi multichance 10 ans, s'est déroulé du 18 au 21 avril au centre des expositions de Nevers. Vingt-quatre garçons et treize filles ont pris part à la compétition. Dans le tableau masculin, Matthieu Bolard (Franche-Comté) a battu en finale Clément Thévenet (Poitou-Charentes) 5/1, 5/4. Côté féminin, Amandine Bera (Franche-Comté) s'est octroyé le titre au détriment d'Arina Amaning

(Bourgogne) 5/1, 5/3. La réussite de cette épreuve doit beaucoup à la ville de Nevers, à la ligue de Bourgogne et à l'équipe des bénévoles qui ont œuvré avant, pendant et après le tournoi. Mention spéciale pour Olivier Dieudonné (CSD de la Nièvre), créateur des Bottes en 1998, qui pilotait pour la dernière fois la compétition avant de rejoindre la ligue de Bourgogne, en septembre, en tant que CTR fédéral en charge des 5-10 ans.

Livres

Laissez-moi jouer !

Ancien hockeyeur, psychologue du sport et auteur du *Mental dans tous ses états*, Yves Riedrich s'intéresse dans son nouveau livre aux relations entre les entraîneurs, les parents et les jeunes sportifs. Son objectif, entre autres : comment mieux préparer ces derniers à faire face à toutes les pressions, à acquérir confiance et estime de soi. *Laissez-moi jouer !*, de Yves Riedrich, Editions Chiron, 238 pages.



Une vie sur la chaise

« *La balle est faute !* » L'ancien arbitre et juge-arbitre Patrick Flodrops a prononcé cette sentence des milliers de fois durant ses vingt ans de carrière, déclenchant parfois la colère ou bien scellant le destin des champions. C'est de cela dont parle son livre « témoignage » : la grande histoire du tennis contemporain vue de la chaise d'arbitre. Et cette histoire « off » fourmille d'anecdotes incroyables et rocambolesques. La 4^e de couverture le précise : « *Incrédules ou méfiants, ce livre n'est pas pour vous.* »

La Balle est faute !, de Patrick Flodrops, Edité par Régie Plus, Limoges.



Fou de Vilas

Le héros de ce premier roman n'a qu'une passion : Guillermo Vilas. Et lorsqu'il découvre la possibilité d'acquérir sur Internet des objets ou documents relatifs au champion argentin, sa vie bascule. Pour enrichir son invraisemblable collection, qui retrace en filigrane la carrière de Vilas, il sera prêt à tout perdre. Tragique ? Pas tant que ça, car l'auteur, Jean-Pierre Brouillaud, lui-même amateur de tennis, raconte cette quête avec humour et légèreté. *Jeu, set et match*, de Jean-Pierre Brouillaud, Editions Buchet Chastel, 176 pages, 14 euros.



Ligue du Limousin

Multichances et œufs de Pâques



L'AS Legrand Tennis a organisé la troisième édition de son tournoi multichances 9 ans durant le week-end de Pâques. Cette compétition a remporté un franc succès avec la confrontation de vingt-quatre garçons et vingt demoiselles issus de quatre délégations régionales, majoritairement du grand Sud-Ouest. Les matchs,

disputés sur les huit courts du centre du Bas-Fargeas, du samedi matin au lundi midi, ont vu les victoires de Lyndsey Nekiriai, de Nouvelle-Calédonie, et de Mathias Ardon, de la ligue du Centre. A noter la très belle troisième place obtenue par Laurine Bonnet, jeune Limousine qui défendait les couleurs de la région organisatrice. Le tournoi

s'est déroulé sans fausse note tant sur les terrains que hors des courts. L'unité de lieux prévue par l'organisation (avec le soutien des collectivités locales et de la ligue) a permis de partager des moments de convivialité qui ont été particulièrement appréciés : chasse aux œufs pour les enfants et tennis-volley pour les coachs.

Tennis humaniste

Mardi 28 avril, la Fondation d'Auteuil et ses partenaires les fondations René-Lacoste et Robert-Abdesselem ont célébré le lancement du projet « tennis-école » au village éducatif Saint-Philippe à Meudon (Hauts-de-Seine). Rappelons que la Fondation d'Auteuil accueille, éduque, forme et insère plus de 10000 jeunes en difficulté sociale, familiale et affective au sein de 170 établissements en France.

Par Odin !

La 5^e édition du TMC « Les P'tits Vikings » 10 ans garçons et filles organisée par l'AS Cherbourg Blanc Ruisseau Tennis avec la participation du comité départemental de la Manche s'est déroulée du 15 au 18 avril. Elle a vu la victoire chez les filles de la locale Valentine Bacher aux dépens de Marie Duvigneau, de la ligue de Bretagne. Chez les garçons, Antoine Damiens, des Flandres a inscrit son nom au palmarès en battant Alexandre Belmonte, licencié en Picardie.

Disparitions

Une championne nous a quittés. Victime d'une rupture d'anévrisme, **Marie-France Pélissier**, 73 ans, est décédée le vendredi 1^{er} mai 2009. Championne de France 65 ans en 1999 et 2000, la fidèle joueuse du Chavril TC (ligue du Lyonnais), où elle a été licenciée depuis 40 ans, a également été sacrée en 70 ans en 2005 et 2006. Championne de France par équipes avec son club à sept reprises, Marie-France a également très souvent représenté la France lors des championnats du monde. Ses obsèques ont eu lieu le mercredi 6 mai en l'église Saint Martin d'Ainay. *Tennis Info* s'associe à la douleur de sa famille et de ses proches en leur adressant ses sincères condoléances.

Patricia Peretti, collaboratrice à *Tennis Info*, a eu la douleur de perdre son père le 8 mai dernier. *Tennis Info* lui adresse, ainsi qu'à sa mère, ses plus sincères condoléances.

Contrôle antidopage

Gasquet suspendu

Richard Gasquet, contrôlé positif à la cocaïne lors du tournoi de Miami, est officiellement suspendu à titre conservatoire depuis le lundi 12 mai par la Fédération internationale de tennis. Par conséquent, il ne pourra pas disputer les Internationaux de France. A l'occasion d'une conférence de presse organisée ce même jour à Roland-Garros, Gilbert Ysern, directeur général de la FFT et directeur des Internationaux de France, a confirmé que Richard Gasquet avait reçu la notification de la FIT qui lui annonce sa suspension à titre conservatoire. « *C'est donc officiel, il ne jouera pas Roland-Garros cette année*, a déclaré Gilbert Ysern. *Par ailleurs, je précise que ce contrôle a bien été effectué en compétition, même si Richard a déclaré forfait pour le tournoi de Miami. Il risque donc une suspension d'une durée maximale de deux ans.* » Questionné sur la position de la FFT quant à ce contrôle positif, Gilbert Ysern a expliqué que « *la FFT n'avait pas à prendre position, tant que le jugement du tribunal n'a pas été rendu. J'ai eu Richard au téléphone, il clame son innocence. Mais c'est à lui d'organiser sa défense, pas à la FFT* ».

TENNIS INFO N° 412 / Mai 2009

■ **Directeur de la publication** : Daniel Hette

■ **Rédacteur en chef** : Mustapha Taoussi

■ **Édition & secrétariat de rédaction** :

Jean-François Monthel

■ **Rédaction** : Guillaume Baraise, Benjamin Waldbaum, Patricia Peretti.

Avec : B. Blanchet, E. Couderc, T. Fraix-Burnet, C. Proust, E. Salliot, E. Weinstein.

■ **Conception graphique et mise en page** : Delphine Brossard

■ **Photos** : C. Saïdi-FFT, AFP, C. Dubreuil, DR, Sportvision, Ph. Montigny

■ **Contact publicité** : Patricia Peretti

■ **Siège social et rédaction** : 2, av. Gordon-Bennett, 75016 Paris

Tél. : 01 47 43 48 00

Fax : 01 47 43 40 70

■ **Abonnements** : CBA, BP6, 59718 Lille Cedex 9

Tél. : 03 20 12 11 30

1 an : 17 € (10 numéros)

■ **Photogravure** : MGC & Associés, 92800 Puteaux

■ **Impression** : Aubin Imprimeur, 86240 Ligugé

■ **Routeage** : France-Routeage 77183 Croissy-Beaubourg

■ **Commission paritaire n° 10 12 G 87231**

■ **I.S.S.N.** : 0221-8127

Imprimé sur papier recyclé  50%

Tous droits de reproduction réservés pour tous pays. La rédaction n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration des textes ou photos non demandés qui lui sont adressés.



Sport adapté **Auvergne solidaire**

Dans le cadre de la convention signée en 2008, la ligue d'Auvergne de sport adapté et la ligue de tennis ont organisé le 30 avril dernier, avec le soutien de la direction régionale Jeunesse et Sports, une journée découverte du tennis pour le public « déficient intellectuel ». Plus de cinquante jeunes et adultes venus de six centres spécialisés ont participé à divers ateliers, avec un enthousiasme qui faisait plaisir à voir. La journée s'est conclue par une réunion qui a rassemblé les présidents de club, l'encadrement et les responsables régionaux. Les stagiaires DEJEPS du



Centre de tennis du Chambon-sur-Lignon ont participé activement à l'organisation de cette journée, qui a servi à leur évaluation pour un module spécifique de leur formation,

comme le précisent Jacques Piquet, CTS tennis, et Mustapha Kouider, directeur du centre du Chambon. L'intégration des publics handicapés dans les clubs est l'un des objectifs que la ligue

d'Auvergne s'est fixés dans son projet global. Aujourd'hui, avec plus d'une quinzaine de clubs en Auvergne qui se sont structurés pour accueillir ce type de public et la mise en place d'une formation spécifique pour les enseignants, la démarche est sur de bons rails pour la plus grande satisfaction de Gilbert Naturelle, président de la ligue d'Auvergne de tennis, et Pierre Bras, responsable régional du tennis adapté.

Juridique

HEBERGEMENT DES MINEURS

Organisation de stages ou de tournées de tournois

Obligation de déclaration auprès de la direction départementale Jeunesse et Sport (mise à jour de l'article paru dans *Tennis info* n°394).

• Les séjours

Les « séjours organisés, pour leurs licenciés mineurs, par les fédérations sportives agréées, leurs organes déconcentrés et les clubs affiliés, dès lors que ces accueils entrent dans le cadre de leur objet » sont considérés comme séjours spécifiques. Il s'agit des séjours d'au moins sept mineurs licenciés, âgés de 6 ans ou plus qui doivent être déclarés en tant que « séjours spécifiques », quelle que soit la durée du séjour (en dessous de sept mineurs accueillis, les séjours ne sont donc pas soumis à déclaration). Cette déclaration doit être effectuée auprès du préfet (DDJS) du département du lieu du siège social de l'organisateur, que l'accueil soit organisé en France ou à l'étranger.

A noter : l'instruction n° 06-192JS du 22 novembre 2006 exclut, expressément, du champ de la déclaration les hébergements qui se déroulent dans le cadre de déplacements liés aux compétitions sportives organisées par les fédérations sportives agréées, leurs organes déconcentrés et les clubs qui leurs sont affiliés. Cependant, l'obligation générale de sécurité incombe toujours à l'organisateur (locaux prévus pour l'hébergement des mineurs, encadrement...).

• L'encadrement

Toutes les personnes concourant à l'encadrement doivent être déclarées. Le directeur de séjour est une personne majeure désignée par l'organisateur du séjour. Il n'y a pas d'obligation particulière en matière de diplômes spécifiques à l'encadrement de mineurs. Ceux qui encadrent devront être les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification. En ce qui concerne le taux d'encadrement, le code de l'action sociale et des familles fixe un taux d'encadrement minimal de deux personnes. Il est important de souligner, ici, la responsabilité de l'organisateur et celle du directeur de séjour en cas d'accident. Il convient, donc, d'adapter le taux d'encadrement au nombre et à l'âge des mineurs accueillis, afin d'assurer la sécurité de ces derniers. Il est, à l'analyse et à l'expérience, souhaitable de se rapprocher des normes fixées pour les séjours de vacances : un encadrant pour douze mineurs.

• Les locaux

Obligation d'avoir recours, pour l'hébergement, à des locaux déclarés comme accueillant des mineurs, auprès de la DDJS. C'est le gestionnaire de l'établissement qui doit effectuer la démarche de déclaration, il lui appartient alors de communiquer le numéro de déclaration à l'organisateur du séjour.

- Les organisateurs ont obligation de mettre à disposition des mineurs accueillis des lieux d'activités et d'hébergement adaptés aux conditions climatiques.
- Les bâtiments doivent satisfaire aux conditions techniques d'hygiène et de sécurité (règles incendie...).
- Les locaux doivent permettre une utilisation distincte des sanitaires pour les filles et les garçons.
- Les locaux d'hébergement doivent permettre un couchage séparé pour les filles et les garçons.
- Les locaux doivent disposer d'un lieu permettant d'isoler les malades.
- L'hébergement des personnes qui assurent la direction ou l'animation de l'accueil doit permettre les meilleures conditions de sécurité des mineurs.